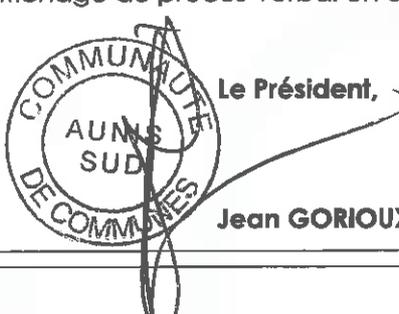


Séance du 18 mai 2021

Ma Communauté
de Communes

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	35 puis 39	41 puis 45	
Présents / Membres titulaires :			
<p>MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Walter GARCIA – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Didier BARREAU – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Madame Frédérique RAGOT) – Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Madame Marie-France MORANT) – Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Monsieur Gilles GAY) - François PELLETIER – Olivier DENECHAUD – Florence VILLAIN - Éric BERNARDIN - Philippe PISSOT - Éric GUINOISEAU - Isabelle DECOURT - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir de Monsieur Emmanuel NICOLAS) - Christelle GRASSO - Steve GABET – David CHAMARD - Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET – Martine LLEU – Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Pierre SECQ) – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET - Didier TOUVRON - Thierry PILLAUD</p> <p>Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Laurent ROUFFET et Monsieur Philippe BARITEAU sont arrivés à 18h 10, Monsieur Éric BERNARDIN est arrivé à 18h15 et n'ont pas participé à la 1^{ère} délibération.</p>			
Présent / Membre suppléant :			
M. Yannick BODAN - Mme Françoise DURRIEU			
Absents non représentés :			MM. Baptiste PAIN (excusé) - Younes BIAR - Thierry BLASZEZYK Mesdames Angélique PEINTRE (excusée) - Alisson CURTY (excusée).
Étaient invités et présents :			
Egalement présents à la réunion :			Mesdames Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Annabelle GAUDIN – Pauline MENANT CHAVATTE – Isabelle DESCHAMPS
Secrétaire de séance :			<p>Affichage du procès-verbal en date du :</p>  <p>Le Président, Jean GORIOUX</p>
Madame Marylise BOCHE			
Convocation envoyée le : 11 mai 2021			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 11 mai 2021			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 16 et du 30 mars 2021

2. PLANIFICATION

2.1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

3. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

3.1 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Tarification année 2020/2021 – Modification des tarifs publics du 3^{ème} trimestre

4. AMENAGEMENT – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1 Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0007

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification du tableau des effectifs

6. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

7. REMERCIEMENTS

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 16 et du 30 mars 2021

(Délibération n°2021-05-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 16 mars 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 30 mars 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. PLANIFICATION

2.1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) (Délibération n°2021-05-02)

Sur proposition de **Monsieur Raymond DÉVILLE**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Arrête le projet de modification n°1 du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Surgères tel qu'annexé à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Décide de soumettre le projet pour avis à la Commune de Surgères, à l'architecte des bâtiments de France et au Préfet de Région,
- Décide de soumettre le projet à l'autorité environnementale,
- Décide de soumettre le projet à enquête publique,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et en mairie de Surgères.

3. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

**3.1 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Tarification année 2020/2021 –
Modification des tarifs publics du 3^{ème} trimestre
(Délibération n°2021-05-03)**

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- De revoir la participation aux frais pédagogiques pour l'ensemble des usagers du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal de la Communauté de Communes Aunis Sud en appliquant
- D'appliquer la nouvelle tarification suivante sur les factures adressées aux usagers au cours du mois de mai 2021 :

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE AUNIS SUD	CdC		Hors CdC	
	- 21 ans	+ 21 ans	- 21 ans	+ 21 ans
TARIFS 3 ^{ème} trimestre 2020/2021				
Petite Enfance (Initiation)				
Jardin (5 ans -Grande Section)	20,50 €		27,75 €	
Eveil (6 ans - CP)	28,50 €		38,25 €	
Parcours Traditionnel				
Chœur Enfants + cours collectif de chant				
Cycle I	42,50 €		57,25 €	
Cycle II/III	46,25 €		61,00 €	
Instrument ou Technique Vocale (+16ans) + Formation Musicale + Pratique Collective				
Cycle I	60,50 €	94,73 €	81,50 €	127,87 €
Cycle II/III	64,25 €	98,23 €	85,25 €	131,37 €
2 Instruments ou Technique Vocale (+16ans) + Formation Musicale + Pratique Collective				
Cycle I	90,75 €	132,07 €	122,75 €	178,50 €
Cycle II/III	94,50 €	135,57 €	126,50 €	182,00 €
Piano + Formation Musicale à partir de la 3^{ème} année (sans pratique collective)				
Cycle I	77,50 €		104,50 €	
Cycle II/III	81,25 €		108,25 €	
<i>Tarif dégressif au sein du Parcours Traditionnel : 10% pour le 2nd enfant, 20% pour le 3^{ème} enfant et 50% à partir du 4^{ème} enfant de la même famille. Les tarifs sont appliqués par ordre décroissant en fonction des années de naissance.</i>				
Parcours Amateur				
Orchestre Cordes 2nd Cycle, Orchestre Harmonie 2nd Cycle, " Brass Expériences", Atelier Musiques Actuelles				
	droits d'inscription uniquement			
Chœur Enfants, Fanfare, Percussions corporelles...	8,00 €		8,00 €	
Chorale "les Copains d'accords", Orchestre Multi instruments, Orchestre Cordes 1er Cycle, Orchestre Harmonie 1er Cycle, Autres ateliers instrumentaux permanents de Pratique Collective. Culture Musicale				
	24,00 €		24,00 €	
FRAIS ADMINISTRATION				
Droit d'inscription (Forfait famille + 3 personnes = 70€)	21,00 €			
Droits de reprographie des partitions (SEAM)	10,00 €			
Enfant du personnel de la CdC Aunis Sud	Tarifs CdC			

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. AMENAGEMENT – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1 Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0007 (Délibération n°2021-05-04)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur le bien d'une superficie totale de 23a 60ca, sis 1 rue du Fief Girard à AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290), cadastré section AO n° 31,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et technique de la présente délibération.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification du tableau des effectifs (Délibération n°2021-05- 05)

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la création au 1^{er} août 2021 d'un poste d'adjoint technique à 35h,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D25 - Convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour le bureau de l'atelier n°2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Nelly BERARD.

Décision 2021D26 - Demande de subvention au Département de la Charente Maritime pour la construction d'un Equipement Multisports à Surgères – 1^{ère} Tranche.

Dépenses			Financement					
Nature des dépenses	Montant HT total de la Tranche	Montant HT total de l'Opération	Montant HT subventionnable pour le financeur sollicité	Finançeur	Montant HT sollicité ou obtenu	% subvention sollicitée par rapport au montant subventionnable	% par rapport au montant total de la Tranche	% par rapport au montant total de l'Opération
TRAVAUX								
Travaux de Construction (y compris variantes et options) - 1ère Tranche	1 269 730,00 €	1 269 730,00 €	760 000,00 €	Département (Travaux 1ère Tranche)	380 000,00 €	50%	26,2%	26,2%
Travaux de Construction (y compris variantes et options) - 2ème Tranche		834 970,00 €		Département (Travaux 2ème Tranche)	380 000,00 €	50%		16,1%
Travaux de viabilisation et raccordement aux réseaux	30 000,00 €	30 000,00 €		Fonds Européens (FEADER)	195 240,00 €	}		
Equipements sportifs		17 000,00 €		Obtenu				
				État (Contrat de Ruralité / D.E.T.R.)	85 805,23 €			
				Obtenu				
				État (Contrat de Ruralité / D.S.L.L.)	130 000,00 €			
				Obtenu				30,1%
				Région Nouvelle Aquitaine	300 000,00 €			
				Obtenu				
ETUDES								
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	11 845,80 €	11 845,80 €						
Maîtrise d'Œuvre	143 200,00 €	176 089,55 €						
Bureau de Contrôle	4 350,00 €	6 940,00 €						
Coordonnateur SPS	2 510,00 €	3 740,00 €						
Etudes Géotechniques	8 340,00 €	8 340,00 €						
Frais de Géomètre	2 300,00 €	2 300,00 €						
FRAIS GÉNÉRAUX								
Assurance Dommage Ouvrage		16 000,00 €						
Autres coût induits	5 844,65 €	5 844,65 €						
(penances légales, actualisations, provision pour frais divers,...)								
Montant total subventionnable HT			760 000,00 €	Total des Subventions sollicitées:	1 471 045,23 €			62,3%
Montant total de l'opération HT			1 458 120,45 €	Fonds Propres : Cdc AUNIS SUD	891 754,77 €			37,7%
				Total Financement	2 362 800,00 €			100,0%

Décision 2021D27 - Passation d'un avenant n°1 en moins-value concernant l'entreprise Biron Alu pour le marché n° 2019-008.

L'avenant a pour objet de diminuer le montant du contrat. Les modifications de prestations représentent une moins-value de - 7 897,80 € HT, ce qui représente une diminution de - 2,58 % du contrat initial, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, suivant les prestations réellement exécutées et justifiées.

Décision 2021D28 - signature du bail de location de la caserne de gendarmerie d'Aigrefeuille d'Aunis.

7. REMERCIEMENTS

Monsieur le Président a fait part à l'Assemblée des remerciements adressés par :

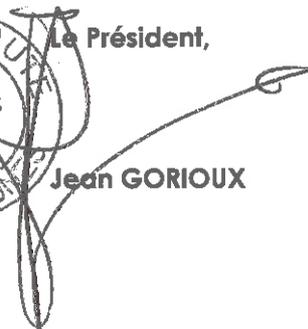
L'Union des Commerçants, Artisans et Industriels de Surgères (UACIS) a adressé au conseil communautaire ses remerciements suite à l'attribution de la subvention d'un montant de 2 300 euros portant sur le projet de création d'un outil numérique destiné aux TPE.

L'association La Motte Aubert remercie les conseillers communautaires pour l'aide financière de 700 euros apportée en soutien à la résidence d'artistes et à l'animation de la salle de Saint Saturnin du Bois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 18h45.

Fait à Surgères, le 20 mai 2021

Le Président,


Jean GORIOUX